

RÉPUBLIQUE FRANÇAISEDépartement
de la Haute-SavoieArrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois**DÉCISION****N° 2025-014****Objet : Tarification séjour ALSH Printemps 2025**

Le Maire de Vétraz-Monthoux,

En application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales et des délégations qui lui ont été accordées par le conseil municipal par délibération n° 2021-061 en date du 17 mai 2021,

Considérant le séjour proposé dans le cadre de l'ALSH du 22 avril 2025 au 25 avril 2025 à Valmeinier (73) comprenant un hébergement en pension complète et des activités payantes,

Considérant la nécessité de solliciter la participation des utilisateurs au financement du service,

D É C I D E

ARTICLE 1 : Les tarifs appliqués pour le séjour ALSH du 22 avril 2025 au 25 avril 2025 sont les suivants :

TRANCHES	A	B	C	D	E	F	G	H	I	Non connu
MONTANT QF	Inf/egal à 400	401 à 750	751 à 1150	1151 à 1650	1651 à 2150	2151 à 2650	2651 à 3150	3151 à 4000	Sup à 4000	
Domiciliés à Vétraz-Monthoux										
Séjour	153 €	170 €	189 €	210 €	231 €	254 €	280 €	307 €	338 €	372 €
Domiciliés hors Vétraz-Monthoux										
Séjour	229 €	255 €	293 €	315 €	346 €	381 €	420 €	460 €	507 €	558 €

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Vétraz-Monthoux, le 06/02/2025

Le Maire,
Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte télétransmis en sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois, le 12.02.2025 publié ou notifié le 12.02.2025

